



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

LE CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX

LES FINANCES PUBLIQUES
AU SERVICE DES ÉLUS

LE POINT SUR



Les
**FINANCES
PUBLIQUES**
Vous accompagnent

Les missions du conseiller aux décideurs locaux (CDL)

- Délivrer un conseil personnalisé à chaque commune et EPCI
- Présenter les réformes fiscales instaurées par les lois de finances
- Accompagner les élus dans la gestion quotidienne de leur collectivité en facilitant leur prise de décision (préparation budgétaire, fiabilisation des bases fiscales, etc.)
- Promouvoir les dispositifs améliorant la qualité comptable
- Expertiser la situation de la commune sous l'angle financier, fiscal, économique ou domanial
- Conseiller les collectivités dans leurs projets d'investissement et dans la mise en œuvre de procédés innovants (moyens de paiement dématérialisés, par exemple)

Les décideurs locaux concernés



Maires



Présidents d'EPCI

Avantages

- Des prestations sur mesure, au plus près des attentes de la collectivité
- Gratuité, objectivité, neutralité des prestations
- Une relation individualisée et de proximité (réactivité et prise de contact facilitée)

L'offre de services

CONSEIL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Sur tous les volets de la gestion financière de la collectivité :

- Préparation et présentation budgétaire
- Recettes et dépenses (optimisation du recouvrement des produits locaux, etc.)
- Qualité et fiabilisation des comptes
- Accompagnement dans le déploiement du compte financier unique

CONSEIL FINANCIER

- Analyses financières (rétrospectives et prospectives)
- Gestion de dette et de trésorerie
- Tableau de bord financier
- Aide au financement des projets d'investissement

CONSEIL FISCAL

- Simulations, fiabilisation et optimisation des bases fiscales
- Règles de calcul des taxes foncières et restitution des principaux états fiscaux
- Aide à la rédaction des délibérations de fiscalité directe locale

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET PATRIMONIAL

- Accompagnement des projets de la collectivité (modification institutionnelle du territoire, projet d'investissement, mise en place et suivi des marchés publics, concession de service public, etc.)
- Gestion et valorisation du patrimoine mobilier et immobilier de la collectivité

CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉINGÉNIERIE DES PROCESSUS

- Impact de la dématérialisation sur les processus comptables et financiers
- Accompagnement dans le cadre de la mise en place de conventions de partenariat
- Rationalisation de l'organisation des régies

Le conseiller aux décideurs locaux répond à vos questions

EXEMPLES DE QUESTIONS D'ÉLUS LOCAUX

.....
Je souhaite avoir des conseils
pour confectionner le budget.
.....

Je souhaite bénéficier d'une analyse financière.
.....

Comment obtenir des simulations fiscales
pour ma collectivité ?
.....

Je souhaite lancer un projet d'investissement
et j'ai besoin d'une expertise sur la faisabilité
et la rentabilité du projet.
.....

Je souhaite être accompagné pour optimiser
mes bases fiscales.
.....

Qui peut me donner des informations
sur le calcul des taxes foncières ?
.....

Comment améliorer la gestion des régies
de ma commune ?

Quel est mon taux d'impayés ?

Mes factures sont-elles bien émises ?

Les circuits sont-ils sécurisés ?
.....

Comment proposer un paiement par Internet
aux usagers de la cantine scolaire ?
.....

Je souhaite savoir comment prévenir
les risques d'escroquerie aux faux ordres
de virement (FOVI).
.....

Comment me prémunir d'une cyberattaque ?

Le conseiller aux décideurs locaux est un expert du conseil :

- Au service des élus locaux (maires, présidents d'EPCI) et des personnels des collectivités
- Appartenant à la direction générale des Finances publiques et rattaché à une direction départementale ou régionale des Finances publiques
- Qui propose une offre de conseil individualisée aux élus pour répondre à leurs besoins (conseil financier, fiscal, budgétaire, comptable, patrimonial, réorganisation des processus, etc.)

4,6 / 5

c'est la note attribuée par les élus locaux à la qualité du conseil délivré par les conseillers aux décideurs locaux de la DGFIP en 2024.



Pour en savoir plus



CONTACTEZ :

- **Votre conseiller aux décideurs locaux,**
expert du conseil, qui vous accompagne
pour l'ensemble de vos projets.
- **Votre comptable public en service de gestion
comptable,**
partenaire au quotidien de la vie financière
et comptable de votre collectivité.



CONSULTEZ :

collectivites-locales.gouv.fr

Un fonds documentaire est disponible
sur le site des collectivités locales
pour une information générale sur le conseiller
aux décideurs locaux.



Conseiller aux
Décideurs Locaux

Retrouvez les Finances publiques sur



Direction générale des Finances publiques
Septembre 2025